



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ELECTIONS AUX UNIONS REGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTE 2021**

### **Bureau de vote des orthophonistes conventionnés**

#### **Résultats des élections – 7 avril 2021**

En application des dispositions de l'article R. 4031-34-4 du code de la santé publique, les résultats constatés par le bureau du vote électronique sont publiés par le ministère chargé de la santé sur son site internet. Cette publication est faite pour le compte du bureau et vaut proclamation des résultats.

Les pages qui suivent font état des résultats de chaque région. Le nom des personnes élues est souligné et précédé de la mention « ELU ».

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Auvergne Rhône Alpes

## Collège unique

RÉSULTATS			du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		Nombre de listes présentées: L = 1	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 863		Nombre de sièges à pourvoir : p = 15	
B. Nombre de votants	B = 876		Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 30		$G = \frac{D}{P} = \frac{846}{15} = 56,40$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 846			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)	ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	846				15	
F				15		Élue		<u>TISSOT (BONTRON TISSOT) PASCALE</u>
F				15		Élue		<u>DUVAL MARLENE ANNE CATHY</u>
F				15		Élue		<u>FORNER FLORENCE</u>
F				15		Élue		<u>FRANCOIS (FRANÇOIS DHERENT) ISABELLE</u>
F				15		Élue		<u>SUZANNE CLEMENTE</u>
F				15		Élue		<u>FRERY EDITH MARIE-LISE ANDREE</u>
F				15		Élue		<u>GENTY CHRISTINE</u>
F				15		Élue		<u>GINESY (GINESY PASQUIER) LOICKA ARMANDE</u>
F				15		Élue		<u>DARONNAT (DARONNAT-GORCE) SEVERINE</u>
F				15		Élue		<u>ISABELLE</u>
F				15		Élue		<u>LEFEBVRE SOPHIE LYDIE FREDERIQUE</u>
F				15		Élue		<u>OLLAGNON CHARLOTTE BENEDICTE NICOLE</u>
F				15		Élue		<u>BERTHE (PAUCHARD) VERONIQUE MARIE SYLVIE</u>
F				15		Élue		<u>BONNICI (PEROT-BONNICI) MARIE-LAURE</u>
F				15		Élue		<u>MARTINEZ (RACAMIER) DOMINIQUE CAROLINE</u>
H				15		Élu		<u>SARRODET BRUNO</u>
F				15		Élue		<u>COUILLANDEAU (TESSIERES) ANNE LAURE</u>
F								<u>COURBIS ANNE JOELLE JEANNE</u>
F								<u>SANDRIN (SANDRIN-JERMER) STEPHANIE</u>
F								<u>VIGNOLLE MARIE-CHRISTINE RAYMONDE</u>
F								<u>MARGUERITE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

MURSSIN

laïque

*[Signature]*

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Bourgogne Franche Comté

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			Nombre de listes présentées: L = 1
A. Nombre d'électeurs inscrits A =	543		Nombre de sièges à pourvoir : p = 9
B. Nombre de votants B =	283		Quotient électoral (2 décimales) : G
C. Bulletins blancs ou nuls C =	11		$G = \frac{D}{P} = \frac{272}{9} = 30,22$
D. Suffrages valablement exprimés (B - C) D =	272		

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	272					9	
F				9			Élue		<u>BROUSSEGOUTTE NATHALIE</u>
F				9			Élue		<u>VILLEMINEY (DEFORET) LAURENCE MICHELE ANDREE</u>
F				9			Élue		<u>PERRIN (FETIVEAU) MARIE PIERRE</u>
F				9			Élue		<u>JULIEN ANNE VALERIE</u>
F				9			Élue		<u>PACAUD CAROLE</u>
F				9			Élue		<u>TERPEREAU VALERIE MICHELE FRANCINE</u>
F				9			Élue		<u>HENRIOT (THOMAS) FLORIANE MANON</u>
H				9			Élu		<u>VIELLARD RAPHAEL OLIVIER MARIE</u>
F				9			Élue		<u>VIENNOT MARION</u>
F									<u>WATTEAU (LANZONI WATTEAU) BRIGITTE</u>
F									<u>VICHET MARLENE ANNE CECILE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

HEM

CL

~~SH~~

EB

AB

MTD

FA

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Bretagne

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 122	Nombre de listes présentées: L = 1
B. Nombre de votants	B =	442	Nombre de sièges à pourvoir : p = 9
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	22	Quotient électoral (2 décimales) : G
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	420	$G = \frac{D}{P} = \frac{420}{9} = 46,67$

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	420				9		
F				8			Élue		<u>AUTRET (AUTRET CORMIER) KATELL MARIE</u>
F				8			Élue		<u>FAURE NOEMIE LUCIE</u>
F				8			Élue		<u>GARREC MONIQUE</u>
F				8			Élue		<u>HARICHAUX CLAIRE ANNE</u>
F				8			Élue		<u>HINGANT AMELIE LOUISE MARIE</u>
H				8			Élu		<u>KERVARREC ALAIN</u>
F				8			Élue		<u>LE COSSEC MARIE-PIERRE MADELEINE</u>
F				8			Élue		<u>POSTIC SOPHIE</u>
F					1° - 46,67		Élue		<u>RENIER-PAUGAM (RENIER PAUGAM) ISABELLE</u>
F									<u>GARIN JULIE MARIE ELISE</u>
F									<u>ROBIC MARIE MORGANE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hem

Claire

[Signature]

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Centre Val de Loire

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	597	Nombre de listes présentées: L = 1
B. Nombre de votants	B =	202	Nombre de sièges à pourvoir : p = 9
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	6	Quotient électoral (2 décimales) : G
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	196	$G = \frac{D}{p} = \frac{196}{9} = 21,78$

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	196					9	
F				8			Élue		<u>BLONDEAU MELISSA CHRISTIANE LINA</u>
F				8			Élue		<u>CAMPION CORINE ANNE MARIE</u>
F				8			Élue		<u>CHALANSON FLORE ANNE-MARIE</u>
F				8			Élue		<u>GALLOIS MELANIE LAURE CLOTILDE</u>
F				8			Élue		<u>GOUACHE ADELINE FRANCOISE GERMAINE</u>
F				8			Élue		<u>GAUDEL (HOSSE) VIRGINIE</u>
F				8			Élue		<u>PAVY JESSY ANNICK PIERRETTE</u>
F				8			Élue		<u>SAGNE HELENE</u>
F					1° - 21,78		Élue		<u>TRESORIER (TRESORIER-MARCHAL) MARIE-LAETITIA</u>
F									<u>CARMES ELISE</u>
F									<u>ROY (FRANIATTE ROY) SOPHIE MICHELE NICOLE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Huu

cl

JWS

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Corse

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	91	Nombre de listes présentées: L = 1
B. Nombre de votants	B =	28	Nombre de sièges à pourvoir : p = 3
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0	Quotient électoral (2 décimales) : G
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	28	$G = \frac{D}{P} = \frac{28}{3} = 9,33$

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	28					3		
F				3				Élue		<u>MARTINELLI KAREN ASSUNTA ANITA</u>
F				3				Élue		<u>MEDORI ALEXIA STELLA MARINA</u>
F				3				Élue		<u>RENUCCI VANESSA FLORENCE DOMINIQUE</u>
F										<u>POSS (PIERAGGI) LEILA</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

hem

cl

J # FA

EB

AB

MTD

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Grand Est

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00		au 07/04/2021 à 12h00	
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 1
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 596	Nombre de sièges à pourvoir : P = 12		
B. Nombre de votants	B =	459	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	16	$G = \frac{D}{P} = \frac{443}{12} = 36,92$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	443			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	443					12	
F				11			Élue		<u>BERNARDON JUSTINE YVONNE MAURICETTE</u>
F				11			Élue		<u>BORGNAT MAUD VIRGINIE</u>
F				11			Élue		<u>BRAGARD SARA</u>
H				11			Élu		<u>BYNEN GREGORY</u>
H				11			Élu		<u>CREUSAT MARTIN PHILIPPE MARIE</u>
H				11			Élu		<u>FRANCOIS PIERRE OLIVIER</u>
F				11			Élue		<u>GAUDEL CHRISTINE</u>
F				11			Élue		<u>AUBRY (GODONAISE AUBRY) ISABELLE</u>
F				11			Élue		<u>JACQUOT MARIE ALICE ANNICK</u>
F				11			Élue		<u>PFIRSCH (PFIRSCH DEMANGEL) CECILE ANNE</u>
F				11			Élue		<u>TARTARUGA (SICIAK TARTARUGA) AGNES</u>
F					1° - 36,92		Élue		<u>CONRAUX (THOUVENIN) LINE</u>
F									<u>HUSSON (ANTOINE) CAMILLE VALERIE</u>
F									<u>SIDOLI SOPHIE</u>
F									<u>WESSBECHER ELSA</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

 EB  
 AB  
 MTD  
 FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Guadeloupe

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	106	Nombre de listes présentées: L = 1
B. Nombre de votants	B =	31	Nombre de sièges à pourvoir : p = 3
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0	Quotient électoral (2 décimales) : G
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	31	$G = \frac{D}{P} = \frac{31}{3} = 10,33$

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valablement recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1										
F	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	31					3		
F				3				Élue		<u>BEAUCHET (FRENET) ELODIE ELISABETH</u>
F				3				Élue		<u>COLLOMB MAELLE</u>
F				3				Élue		<u>NAPRIX (NAPRIX-BORDEY) GRAZIELLA ESTELLE</u>
F										<u>TARDEL VANESSA CELINE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Huu

CL

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Guyane

## Collège unique

RÉSULTATS			du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	13	Nombre de listes présentées: L = 1	
B. Nombre de votants	B =	5	Nombre de sièges à pourvoir : p = 3	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	5	$G = \frac{D}{P} = \frac{5}{3} = 1,67$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valablement recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	5	2				3		
H				2				Élu		<u>CLOUET MAXIMILIEN JEAN-BAPTISTE</u>
F				2				Élue		<u>GARCIA VERONICA</u>
F					1* - 1,67			Élue		<u>GAUQUELIN ANNE YVETTE MIREILLE</u>
F										<u>BORNIL (CHAND-BORNIL) SANDRINE ISABELLE</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

ten

cl

~~g~~

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Hauts de France

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 147	Nombre de listes présentées: L =	1
B. Nombre de votants	B = 558	Nombre de sièges à pourvoir : p =	12
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 17	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 541	$G = \frac{D}{P} = \frac{541}{12} =$	45,08

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	541					12	
F				12			Élue		<u>ROGEMAN CHEVALIER CLOTILDE BLANDINE</u>
F				12			Élue		<u>CHRISTIANE</u>
F				12			Élue		<u>DUPONT ANNE CHRISTINE</u>
F				12			Élue		<u>FAUVELOT (GRENIER) ANNE</u>
H				12			Élu		<u>BOULERY (JURETZKO) PASCALE</u>
F				12			Élue		<u>KAZEK FABRICE</u>
F				12			Élue		<u>LEFRANCQ PAULINE SOPHIE MARIE</u>
F				12			Élue		<u>JORAM (LENDER) DOMINIQUE</u>
F				12			Élue		<u>LAMBRE EMELINE ANNE MARIE</u>
F				12			Élue		<u>MAIFFRET CAMILLE ODILE DENISE</u>
F				12			Élue		<u>MARION SOPHIE</u>
F				12			Élue		<u>MOREAU MARIE ANOUK</u>
F				12			Élue		<u>ROBERT (PETILLION) GUISLAINE MARIE</u>
F									<u>CUISSET TIFFANIE</u>
F									<u>SADET AUDREY SIMONE GINETTE</u>
H									<u>KAZEK OLIVIER</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hem

el

S

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Ile de France

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 3 082	Nombre de listes présentées: L = 1	
B. Nombre de votants	B = 710	Nombre de sièges à pourvoir : p = 15	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 10	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 700	$G = \frac{D}{P} = \frac{700}{15} = 46,67$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	700					15	
F				14			Élue		<u>MOEGLIN (HADELER) ANNE-SOPHIE</u>
F				14			Élue		<u>BOISNAULT MARIE LOUISE ROSEMONDE</u>
F				14			Élue		<u>COUESNON STEPHANIE MARYSE</u>
F				14			Élue		<u>DEGIOVANI SARAH ALINE ANAIS</u>
F				14			Élue		<u>FARGES CORINNE</u>
F				14			Élue		<u>JEAN BAPTISTE FLORENCE</u>
F				14			Élue		<u>KALFON KAREN PERLE</u>
F				14			Élue		<u>KWANTES RAPHAELLE MARTHE MARIE NOELLE</u>
F				14			Élue		<u>LARTOT (LARTOT PIERQUIN) VALERIE</u>
F				14			Élue		<u>LEFEUVRE (ROQUES LEFEUVRE) ELISABETH</u>
F				14			Élue		<u>LEON ANNE PAULE FRANCOISE</u>
F				14			Élue		<u>DERAISON (LEWIK DERAISON) SYLVIANE</u>
F				14			Élue		<u>MARQUE ISABELLE</u>
H				14			Élu		<u>PENIGault PHILIPPE THOMAS</u>
F					1° - 46,67		Élue		<u>THEROND PASCALE</u>
F									<u>RENOU CECILE MARIE FRANCE ARIANE</u>
F									<u>CHEVAILLER (PELLAN) LAURENCE</u>
F									<u>BENCHIMOL EMILY CHARLOTTE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hlu

cl

~~STA~~

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Martinique

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <span style="margin-left: 100px;"><input checked="" type="checkbox"/> Non</span> <span style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Oui</span>			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 93	Nombre de listes présentées: L =	1
B. Nombre de votants	B = 44	Nombre de sièges à pourvoir: p =	3
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 0	Quotient électoral (2 décimales): G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 44	$G = \frac{D}{P} = \frac{44}{3} =$	14,67

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valablement recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1										
F	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	44	2				Élue	3	<u>FRANCOIS SAINT CYR ANNE FLORENCE</u>
F				2				Élue		<u>OVIDE KAREN ISABELLE</u>
F					1° - 14,67			Élue		<u>PIVERT MYRIAM VALENTINE</u>
F										<u>MOUILLE CLAVERIE LISA MARIE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Heu      EB  
CL      AB  
J      MTD  
~~FA~~      FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Normandie

## Collège unique

RÉSULTATS			du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			Nombre de listes présentées: L = 1	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	747	Nombre de sièges à pourvoir : p = 9	
B. Nombre de votants	B =	307	Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	13	$G = \frac{D}{P} = \frac{294}{9} = 32,67$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	294		

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	294						9	
F				8				Élue		<u>ROBINEAU (ADJERAD) CATHERINE</u>
F				8				Élue		<u>BODET VIRGINIE JACQUELINE DOMINIQUE</u>
F				8				Élue		<u>FOURRE CORALIE CLAIRE</u>
F				8				Élue		<u>GARCIA FRANCOISE</u>
H				8				Élu		<u>GRETCHANOVSKY LAURENT</u>
F				8				Élue		<u>GUILLOREL MARION MADELEINE NICOLE</u>
F				8				Élue		<u>STRUBBE (JULIENNE) NATHALIE</u>
F				8				Élue		<u>PERRIER (PERRIER-SAIGRE) VIRGINIE MONIQUE MICHELE</u>
F					1° - 32,67			Élue		<u>REBEUF CLEMENCE MARIE</u>
F										<u>DUBOIS JULIETTE FRANCOISE</u>
F										<u>THULLIER CECILE FRANCOISE DANIELE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

HM

CL

~~JTA~~

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Nouvelle Aquitaine

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 1
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 617	Nombre de sièges à pourvoir : p = 12
B. Nombre de votants	B =	494	Quotient électoral (2 décimales) : G
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	15	$G = \frac{D}{P} = \frac{479}{12} = 39,92$
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	479	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	479					12	
H				11			Élu		<u>BLUM JEAN PIERRE LUCIEN</u>
F				11			Élue		<u>DEWARUMEZ MARIE CRISTELE</u>
F				11			Élue		<u>CHASSAGNEUX (MECHIN) PASCALE</u>
F				11			Élue		<u>CAILLEAU (JALADIS) STEPHANIE</u>
F				11			Élue		<u>BLEYNIE CHRISTELLE</u>
F				11			Élue		<u>LAMOTHE (LAMOTHE CORNELOUP) ANNE</u>
F				11			Élue		<u>SCARSI (SCARSI BOUNINE) NATHALIE</u>
F				11			Élue		<u>DUBOUILH CHRISTINE</u>
F				11			Élue		<u>GIRAUDEL LEA NICOLE ANNIE</u>
F				11			Élue		<u>MOREAU FRANCOISE RENEE</u>
F				11			Élue		<u>GUILBAUD LISA MARIE</u>
F					1° - 39,92		Élue		<u>LAURENT (VILLEGER-LAURENT) AGNES</u>
F									<u>ETHECOPAR (LANDRIN) PIA MARIE VERONIQUE</u>
F									<u>LETE CLAIRES</u>
F									<u>ROBINO JULIE JUSTINE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hlu

el

~~g~~ ~~TA~~ FA

EB  
AB  
MTD



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Occitanie

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 317	Nombre de listes présentées: L = 1	
B. Nombre de votants	B = 599	Nombre de sièges à pourvoir : p = 12	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 13	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 586	$G = \frac{D}{P} = \frac{586}{12} = 48,83$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valablement recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	586					12	
F				12			Élue		<u>AUMONT TIPHAINE AMANDINE</u>
F				12			Élue		<u>BONNAFOUS ELODIE MARIE</u>
F				12			Élue		<u>CIANELLE LEA ANNE</u>
F				12			Élue		<u>GORET CELINE</u>
F				12			Élue		<u>ICHE AURELIE MARIE VIRGINIE</u>
F				12			Élue		<u>JACQUESSON ANNE ODILE JOSEPHINE</u>
F				12			Élue		<u>IZARD (JAUD) FLORENCE DOMINIQUE</u>
F				12			Élue		<u>PROD'HOMME (LABRUNEE PROD'HOMME) KATIA</u>
F				12			Élue		<u>JOCÉLYNE PASCALE</u>
F				12			Élue		<u>LORRAIN EMILIE CLAIRE</u>
F				12			Élue		<u>CAMBOULAS (MOUYSSÉ) CECILE MARIE</u>
F				12			Élue		<u>ELEONORE</u>
F				12			Élue		<u>RAINGEARD LAURE LUCIE ANNE</u>
H				12			Élu		<u>ROUSSEL FLORENT</u>
F									<u>SEGUI (DE LAPASSE) MAGALIE</u>
H									<u>GASTON CONDUTE JEAN-MICHEL</u>
F									<u>LAGOUTE FLORIE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hm

el

~~Law~~

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Océan Indien

## Collège unique

RÉSULTATS			du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			Nombre de listes présentées: L = 1	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	389	Nombre de sièges à pourvoir : p = 6	
B. Nombre de votants	B =	141	Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	1	$G = \frac{D}{P} = \frac{140}{6} = 23,33$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	140		

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	140					6		
F				6				Élue		<u>FOURNIER (LAVOGIEZ FOURNIER) AMANDINE</u>
F				6				Élue		<u>STEPHANIE</u>
F				6				Élue		<u>TURBOT NANCY</u>
F				6				Élue		<u>LE PARC BENEDICTE CHRISTINE MARIE</u>
H				6				Élu		<u>DAMBRINE HELENE MONIQUE SIMONE</u>
F				6				Élue		<u>NOEL NICOLAS</u>
F				6				Élue		<u>MAMODE FARAH CECILE</u>
F				6				Élue		<u>SICARD (GORCE) VALERIE</u>
F				6				Élue		<u>WIN LIME AGNES</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

H

EL

~~S~~

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Pays de la Loire

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 1 218	Nombre de listes présentées: L =	1
B. Nombre de votants	B = 434	Nombre de sièges à pourvoir: p =	9
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 7	Quotient électoral (2 décimales): G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 427	$G = \frac{D}{p} = \frac{427}{9} =$	47,44

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	427					9	
F				9			Élue		<u>BARRE JUSTINE CHARLOTTE</u>
F				9			Élue		<u>JEANNIN (BENARD) ELSA LINE MAITE</u>
F				9			Élue		<u>CABAL JULIE GERALDINE</u>
F				9			Élue		<u>VIVES (FRANCOIS) MARIE-ANNE HELENE RAYMONDE</u>
H				9			Élu		<u>DEGUIS JEAN-FRANCOIS STEPHANE</u>
F				9			Élue		<u>DEHETRE ANNE</u>
H				9			Élu		<u>HENRY GAEL YVES NOEL</u>
F				9			Élue		<u>MARTINAGE VALERIE</u>
F				9			Élue		<u>MARIE (MARIE-MOREAU) BEATRICE</u>
H									<u>PILLET ALEXANDRE PIERRE ALBERT</u>
F									<u>ROY STEPHANIE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

JLM

el

~~JLM~~

EB

AB

MTD

FA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Orthophoniste-Provence Alpes Côte d'Azur

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 032	Nombre de listes présentées: L = 1	
B. Nombre de votants	B = 549	Nombre de sièges à pourvoir: P = 12	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 13	Quotient électoral (2 décimales): G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 536	$G = \frac{D}{P} = \frac{536}{12} = 44,67$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 FNO	Fédération Nationale des Orthophonistes	536					12	
F				11			Élue		<u>BAILLE VIOLAINE ADELINE MADELEINE</u>
F				11			Élue		<u>BERTINO ANNE CATHERINE LOUISE MARIE</u>
F				11			Élue		<u>DEVOS (CHARLES) ISABELLE CHRISTIANE</u>
F				11			Élue		<u>GREZES MARIE-CLAUDE BRIGITTE</u>
F				11			Élue		<u>JOYEUX NATHALY GABRIELLE</u>
F				11			Élue		<u>MARTIN (MARTIN DUBOYS) BÉNÉDICTE ROSELYNE ROLANDE</u>
F				11			Élue		<u>CHORDA (NIZOU) DELPHINE YVETTE</u>
F				11			Élue		<u>PEDRON LAURENCE CECILE MARGUERITE</u>
F				11			Élue		<u>POYER (POYER - GRANDO) LAURENCE LYDIE CATHERINE</u>
F				11			Élue		<u>ROSTAN FRANCOISE REINE</u>
F				11			Élue		<u>SCHON GHISLAINE</u>
F					1° - 44,67		Élue		<u>WEBER DOMITILLE</u>
H									<u>SCARFI FREDERIC STEPHANE</u>
F									<u>LANTERI (DELSINNE-LANTERI) LAURENCE</u>
F									<u>DATI CHRISTINE</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

FLM

OL

~~FA~~

EB

AB

MTD

FA

NOM et PRENOM

Signature

ROBINEAU - MARIE LAURE

ROBINEAU

LAVIGNE - CLAUDE

lavigne

ALBERT - FREDERIC

ALBERT

BENCHIMOL - EMILY

BENCHIMOL

BRUNEL - AURORE

BRUNEL

TABAUD - MARIE

tabaud